

Des Burundais ont commémoré à Bujumbura les massacres de 1972

@rib News, 29/04/2013
 DECLARATION DES MEMBRES DE LA DIASPORA BURUNDAISE ET DES ASSOCIATIONS DE LA SOCIETE CIVILE A L'OCCLUSION DE LA COMMEMORATION DU 41^{me} ANNIVERSAIRE DES MASSACRES DE 1972
 Bujumbura, le 29 avril 2013-04-27
 Mesdames, Messieurs les Journalistes, Chers frères et collègues représentants des associations de la Société Civile, Distingués invités, Nous aimerions vous remercier avant tout d'avoir répondu à notre invitation. Ces cérémonies commémoratives ont été organisées par les Burundais membres de la diaspora, en collaboration avec quelques associations de la Société Civile basées au Burundi, à l'occasion de la commémoration du 41^{me} anniversaire des massacres de 1972 qui ont emporté des centaines de milliers de burundais innocents, de toutes ethnies confondues, que certains qualifient de génocide.

Introduction. Aujourd'hui, c'est le 29 avril, une date qui ne doit jamais laisser indifférent un seul Burundais et qui devra nous servir à nous tous de motivation pour lire ensemble, les pages les plus tristes de notre histoire avant de les tourner et construire une nation prospère et pacifique, où tout citoyen aura la garantie la plus absolue de ses droits fondamentaux, à savoir le droit à la vie. Sans doute, certains pourraient nous poser la question de savoir pourquoi commémorer des événements malheureux qui ont eu lieu il y a 41 ans. Cependant, vous en conviendrez avec nous que nul n'a le droit d'effacer l'histoire d'un peuple. Comme le dit bien Winston Churchill, un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. Que s'est-il passé en 1972 ? Pour rappel, le 29 Avril 1972, après les informations officielles du pouvoir de l'époque, une rébellion aurait attaqué quelques localités du pays. Les représailles qui ont suivi ont pris un ampleur telle que plusieurs mois, pour la plupart des diplômés et des hommes d'âge mûr, une répression cruelle de l'état du dictateur Michel MICOMBERO aurait emporté plus de 400 mille personnes, à une époque où il n'y avait pas autant de médias qu'aujourd'hui, capables de fournir des informations contradictoires et à la population burundaise à cette contrainte d'avaler sa langue, sans enterrer les proches tués dans tout le Burundi, sans aucun droit de pleurer les siennes. Des centaines de milliers de burundais se sont réfugiés dans les pays limitrophes, surtout la Tanzanie, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, etc. Le traumatisme causé par ces horreurs se perpétue encore à notre jour et certains observateurs avertis hésitent pas à dire que l'année 1972 constitue l'aboutissement d'un processus ayant touché le Burundi et a marqué à jamais toute la suite de l'histoire sanglante de notre population. Dans une vision globale, l'opinion reste convaincue que c'est le pouvoir dictatorial de MICOMBERO qui a organisé un mouvement pour exterminer la grande majorité de la population, avec l'objectif affiché d'asseoir son pouvoir tyrannique et absolu. Le pouvoir en place de l'époque, est le seul responsable des massacres sans précédent perpétrés contre les populations civiles. Selon plusieurs sources concordantes, plus de 400 000 personnes, de toutes ethnies confondues furent alors tuées et enterrées dans des fosses communes. Aujourd'hui, nous sommes venus encore une fois pour condamner fermement cette barbarie humaine sans nom et dire haut et fort : Plus jamais ça. Nous n'allons pas entrer dans des polémiques inutiles, pour déterminer l'origine, l'ethnie ou la religion de nos compatriotes victimes de ces horreurs. Ce qui est évident est que nous devons tous unir nos voix, pour éviter que de telles barbaries ne se reproduisent dans notre pays. Au moment où nous commémorons ces événements tragiques, nous sommes heureux de constater que nous avons un gouvernement démocratiquement élu, qui s'efforce au jour le jour pour assurer à tous les habitants de ce pays toutes les libertés individuelles garanties par notre constitution. Nous constatons, à notre grande satisfaction, que la grande majorité de réfugiés ont regagné le bercail et qu'il existe une commission chargée de leur restituer dans leurs propriétés. Nous ne pouvons pas terminer cette déclaration sans faire un bref aperçu sur les grandes questions d'actualité avant de dégager quelques recommandations que nous jugeons opportunes. Sur le Projet de loi sur la presse : Nous sommes nombreux à reconnaître le rôle prépondérant qu'ont joué nos médias dans le processus de pacification et de réconciliation dans notre pays. Par conséquent, nous croyons que nous avons la chance d'avoir plusieurs médias responsables et surtout efficaces, qui informent la population au quotidien. Qu'ils trouvent ici nos remerciements et notre gratitude pour le travail héroïque qu'ils accomplissent, afin de garantir à toute la population, leur droit à la liberté d'expression. Le projet de loi visant la déprofessionalisation de la presse a dernièrement suscité beaucoup d'actions, surtout en ce qui concerne le niveau d'études universitaires qui sera exigé à tous les professionnels des médias, la révélation des sources d'informations touchant la sécurité nationale, l'amende de 8 millions qui frappe les journalistes infracteurs, etc. Notre position est simple : Nous soutenons la pleine liberté de nos médias dans l'accomplissement de leur travail quotidien, comme cela se fait ailleurs dans le monde, mais dans les limites de la loi. Nous prions surtout une sorte de normalisation des relations entre quelques médias et quelques acteurs politiques, afin d'en finir avec le climat de suspicion qui prévaut surtout après le retrait de la course électorale de quelques politiciens. Nous suggérons que ce projet de loi suive son cours normal, tout en demandant aux institutions chargées de voter et ou promulguer cette loi d'écouter les doléances de nos professionnels des médias, auxquels nous devons beaucoup. Activités de la CNTB : Comme nous l'avons dit, nous pensons que la condition sine qua non pour pouvoir réaliser une réconciliation à proprement parler consiste en la restitution de tous les orphelins dans leurs droits. La CNTB travaille dans ce sens et nous louons sa noble mission dont elle s'acquitte avec beaucoup de sagesse. RECOMMANDATIONS 1. Nous lançons à un appel à toutes les forces vives de la nation, les autorités burundaises en particulier à ouvrir cette page sombre de notre histoire pour permettre à la population d'en faire une lecture commune, d'écarter la version mensongère des faits diffusés par les autorités de l'époque, permettre aux victimes de faire le deuil pour les disparus, les réhabiliter dans leurs biens, établir les responsabilités et surtout, d'observer le 29 Avril comme journée nationale commémorative de tous les événements malheureux qui ont endeuillé notre pays, savoir les événements de 1965, 1969, 1972, 1988 et 1993. Nous réclamons un seul monument, et que toutes les victimes soient enterrées avec dignité. 2. Aux Médias, nous vous demandons de nous aider à porter plus loin cet appel pour que l'on n'oublie jamais ces tragédies innombrables qui ont endeuillé notre pays. Nous vous demandons de traiter l'information avec plus de professionnalisme, surtout en évitant des attaques personnelles ou des injures. Nous vous

demandons de sanctionner toute sorte de montage grossier, et surtout de ne jamais tenter de sortir les mots de leur contexte général, au cours des interviews que vous accordez à vos invités. Nous pensons que la liberté d'expression signifie exactement que toute personne a le plein droit de critiquer qui que ce soit, y inclut les médias et les hommes politiques mais toujours en respectant les règles fondamentales de courtoisie qui caractérisent notre société. 3. Aux organisations de la Société Civile : Nous demandons à tout le monde, de respecter l'indépendance de la justice, sur à éviter tout acte tendant à influencer d'une manière ou d'une autre les décisions judiciaires des procès en cours d'instruction. Ici, nous devons regretter par exemple la dernière sortie médiatique d'un avocat belge, qui s'est permis de donner des ultimatums à la justice burundaise à Bujumbura, pour un procès qui est toujours en cours d'instruction. Nous sommes convaincus que si un avocat burundais faisait la même chose en Belgique, il aurait à comparaître et à répondre devant la même justice. Pour terminer, nous remercions toutes les personnes, toutes les associations de la Société civile ainsi que les médias, sans oublier le président du parti UPD Zigamibanga, Mr. Zedi Feruzi, qui a répondu avec tout son comité exécutif et beaucoup de membres de son parti, à notre invitation pour honorer la mémoire des victimes. Nous espérons que les autres politiciens suivront ce noble exemple, chaque 29 du mois d'avril. Pour le comité d'organisation, Aimé Emmanuel NIBIGIRA Président de l'Action Internationale de la Diaspora Burundaise à AIDBU en Espagne Tel . 00257 78638219 / 0034 610546722 Email : aimadrid2004@hotmail.com